

# TournonZen

## Règles de vie sur le site

**Claude Gouverner et Christian Cavalli, propriétaires du site, vous souhaitent la bienvenue.**

Tournonzen est une petite structure familiale et agricole. Nous souhaitons faire partager notre goût de la nature et de la tranquillité.

Le calme, la convivialité, le partage et le respect des autres sont des valeurs auxquelles nous tenons.

Si vous constatez un défaut ou une erreur ou si vous ressentez une gêne quelconque, nous vous prions de nous en faire part. Nous nous efforcerons d'apporter une réponse ou une solution à votre problème.

Afin qu'un séjour à Tournonzen se déroule agréablement pour tous, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce règlement intérieur et de ces consignes .

### **ARRIVEE et DEPART**

**La location débute le 1er jour à partir de 17h (sauf accord préalable) et se termine le dernier jour avant 11h.**

A l'arrivée dans l'hébergement, il est demandé au locataire de signaler les anomalies qu'il peut éventuellement constater.

### **L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS**

Les hébergements sont conçus, pour accueillir un nombre maximum d'occupants :

- gîte Prunier : 6 personnes
- gîte Acacia : 3 personnes
- chambre d'hôte Ecureuil : 3 personnes
- tentes Safaris : 3 personnes.

Par mesure de sécurité et d'assurance, il est demandé de respecter ce nombre, nous déclinons toute responsabilité en cas de dépassement du nombre de personnes. (Sauf accord préalable)

La responsabilité de Tournonzen ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans notre hameau, tant dans les hébergements que dans les voitures.

Les locataires sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel, nous ne sommes pas les dépositaires ni les gardiens des objets et matériels se trouvant dans leur hébergement ou à proximité

## **REGLES DE VIE SUR LE SITE**

Chacun doit respecter la tranquillité des lieux. C'est pourquoi il est demandé d'être vigilant sur toutes les formes de bruits ou de musiques qui pourraient importuner autrui.

Nous souhaitons favoriser le respect des autres et la convivialité. Au quotidien, chacun d'entre nous a donc le souci de ces valeurs.

Des espaces partagés sont mis à disposition de tous. Chacun veillera lors de leur utilisation à leur maintien en bon ordre et dans un bon état de propreté.

Il est interdit de fumer dans les gîtes et de jeter des mégots à l'extérieur. Ne pas non plus jeter directement les mégots dans les poubelles. Le mieux est d'utiliser les cendriers et de se charger de les vider dans des petits sacs fermés à jeter dans le container en bas de la route d'accès.

Chaque hébergement bénéficie d'une place de stationnement. Il est interdit de stationner sur la voie communale. La circulation dans le hameau doit se faire à allure réduite .

## **VISITEURS EXTERIEURS**

L'occupant qui reçoit des personnes non hébergées sur le site doit nous en informer.

***L'accès à la piscine est strictement réservé aux résidents de Tournonzen.***

## **LES ENFANTS**

Ils sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents. Ils doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un accompagnement continu de la part d'un adulte responsable. (La propriété est entourée de pièces d'eau, de chemins en forêt, d'une maison abandonnée et dangereuse, d'une voie communale).

La responsabilité des parents est en outre engagée pour toute dégradation de leur fait.

Le portique, le bac à sable, les jeux doivent être utilisés en fonction de l'âge et du poids des enfants.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

## **POUBELLES**

**Nous effectuons le tri sélectif.** Les hébergements sont équipés de 3 poubelles (ordures ménagères, recyclables et verres).

Quand il le juge utile ou qu'il le peut, chacun peut contribuer participer à l'évacuation des recyclables, déchets végétaux (compost) et verre.

**Ordures ménagères** : il est demandé aux locataires de les emmener au container en bas de la route d'accès au hameau.

**Déchets végétaux** : ils sont déposés dans un container vert (compost) dans lequel sont admises uniquement les ordures végétales (à l'exception des agrumes, mais incluant les coquilles d'œufs). Il est situé derrière le séchoir face à la maison en pierre abandonnée.

**Recyclable** (tous les emballages) **et Verre** : ils doivent être apportées aux containers situés à la sortie de *Tournon d'Agenais* en direction de Villeneuve sur Lot, juste après

le cimetière. (Au rond point de Tournon, prendre la deuxième sortie, c'est à dire tout droit, et suivre 300m. environ jusqu'au cimetière)

### **TAXE DE SEJOUR**

La taxe de séjour est applicable au tarif en vigueur pour ce type d'hébergement à toute personne en séjour dans le hameau.

- Gîtes : 0.50€/adulte/jour
- Tentes : 0.20€/personne/jour

Le paiement de la taxe est exigé en fin de séjour.

## **SECURITE**

Une trousse à pharmacie (première urgence pour les petits bobos) se trouve dans les toilettes de l'espace Bien-être, dans la cuisine et chez nous.

**Incendie** : les feux sont rigoureusement interdits.

En cas d'incendie, il est demandé de prévenir immédiatement le service concerné en composant le 18 ou le 112.

Bien préciser l'adresse du site : **hameau de Labarre, Tournon d'Agenais.**

## **LES ANIMAUX : restrictions strictes et après entente préalable.**

Ils sont acceptés sur le site, sous conditions. Le nombre d'animaux est limité à un par gîte.

Ils doivent être tenus en laisse et doivent respecter les normes légales de sécurité et d'hygiène imposées.

Leur accès dans les bâtiments est interdit.

Une niche est mise à disposition sur la terrasse du gîte prunier et un chenil à l'extérieur du gîte.

Il est interdit de laisser les animaux attachés à l'extérieur des logements en cas d'absence des occupants. Leurs maîtres sont responsables des dégradations ou accidents qu'ils pourraient causer.

Le site n'est en aucun cas un lieu où les animaux peuvent être laissés en liberté ou peuvent faire leurs besoins. Ceux-ci doivent être accompagnés à l'extérieur du site à cet effet.

Leurs maîtres sont soucieux, pendant leur séjour, de respecter la quiétude des lieux (éviter tous aboiements par exemple.)

L'accès des chiens appartenant aux catégories des chiens d'attaque et chiens de défense est strictement interdit.

# Piscine

## Consignes générales

Il s'agit d'une petite piscine privée de type familial. Les comportements doivent être adaptés à sa dimension et à sa relative fragilité. Nous comptons sur le bon sens et la compréhension de chacun.

Nous portons une grande vigilance à sa propreté et à son équilibre sanitaire. Nous procédons quotidiennement au traitement de l'eau et au nettoyage du bassin pendant la nuit et parfois, si nécessaire, en début d'après-midi.

Pour des activités d'eau plus sportives ou exubérantes, il est préférable de se rendre dans une des bases nautiques, très belles, situées dans les environs.

### **Bases nautiques à proximité**

- **Base nautique de Montaigu de Quercy, 7.5km**
- **Lac de Montcuq, 13km**
- **Berge du Lot, Castelfranc, 19.5km**

L'usage de la piscine est strictement réservé aux personnes séjournant à Tournonzen ou bénéficiant de massages dans l'espace Bien-être.

## **Horaires : 9h -12h30 et 15h – 20h**

Merci de respecter ces horaires afin de permettre l'entretien et de préserver la tranquillité de tous.

### **Les sauts et les plongeurs sont interdits :**

ils peuvent être dangereux et surtout ils décrochent le liner !

Dans ce cas (qui est arrivé l'an dernier, la piscine serait fermée plusieurs jours, car il faut la vider et la remplir à nouveau après avoir rattaché le liner)

Merci d'éviter les jeux bruyants et de respecter la tranquillité de l'ensemble des vacanciers.

Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance ! La baignade des enfants mineurs est placée sous la responsabilité des parents ou adultes accompagnants, aucune surveillance n'est mise en place par le propriétaire.

**Tout enfant de moins de 14 ans, non accompagné par un parent majeur sachant nager, n'est pas autorisé à accéder à la piscine.**

Pensez à refermer la porte d'accès avec son double système de fermeture quand vous sortez !

En cas d'affluence, merci de ne pas monopoliser le bassin et de veiller à ce que tous puissent en profiter au cours de la journée.

# Règlement de la Piscine

Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et maintenir les installations en bon état, les locataires sont priés de se conformer au règlement de la piscine et du spa et s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans l'intérêt de tous.

## **Article 1 –**

En principe le maillot de bain est obligatoire dans la piscine  
Mais avec l'accord de l'ensemble des usagers et en absence d'enfants la nudité est tolérée, en toute discrétion.

## **Article 2 –**

(sauf cas de force majeure : intempérie, nettoyage indispensable...)  
L'espace piscine est ouvert aux horaires suivants :

**9h à 12h30**  
**15h à 20h**

## **Article 3 –**

La piscine étant une piscine privée, son usage est réservé uniquement aux locataires de Tournonzen.

Les propriétaires rappellent aux utilisateurs de la piscine l'absence de surveillance et que par conséquent celle-ci incombe aux personnes majeures vis à vis de tous les locataires inscrits à leur contrat.

## **Article 4 –**

Tout enfant de moins de 14 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est pas autorisé à accéder à la piscine.

Les enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte responsable et sachant nager (afin d'éviter tous risques d'accidents, nous vous demandons de surveiller particulièrement les jeunes enfants). Les enfants ne doivent en aucune circonstance se retrouver seuls au bord du bassin

Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte de la piscine

## **Article 5 –**

10 personnes maximum sont admises en même temps dans le bassin de baignade.

## **Article 6 –**

Les usagers de la piscine s'engagent :

- A prendre une douche avant le bain et à ne pas se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire, à utiliser leurs draps de bains personnels exclusivement...
- Les boissons seront apportées dans des récipients en plastique. Le verre est interdit dans l'enceinte de la piscine.
- A verrouiller le portillon d'accès sécurisé après chaque entrée et départ de la piscine.

**Article 7 – Il est interdit de :**

- De se baigner en dehors des heures d'ouverture et en particulier la nuit
- De jeter ou pousser quelqu'un dans l'eau
- D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin.
- D'éclabousser les participants à la baignade, d'éjecter l'eau du bassin par quelque façon que ce soit, « bombe dans l'eau » etc...
- De crier et d'organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine.
- D'uriner dans l'eau.
- De jeter des objets, des cailloux, ou toute autre chose dans l'eau
- De courir autour du bassin, de courir sur les margelles et la pelouse
- D'encombrer la piscine d'objets gonflables. Une tolérance pour les jeux de ballon est accordée dans la mesure où ils ne dérangent personne.
- L'utilisation de bouées et autres matériels est sous la responsabilité des locataires.

Il est strictement interdit d'accéder au local technique et de toucher aux installations électriques.

**Article 8 –**

Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et reconnaît dégager de toute responsabilité les propriétaires en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participant au séjour.

**Article 9 –**

Les propriétaires, sur manquements répétés à l'un des articles, peuvent retirer l'autorisation qu'ils ont préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

**Article 10 –**

Le mobilier de jardin à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des utilisateurs qui devront prendre toutes dispositions et précautions afin de le conserver en bon état.

# Utilisation du Spa

**C'est un espace de détente, de relaxation et non pas un espace de jeu.**

- Le Spa est réservé aux personnes majeures ou aux mineurs accompagnés d'une personne majeure et responsable.
- L'utilisation du Spa est autorisée sur inscription auprès des propriétaires.

**Il est obligatoire de prendre une douche immédiatement avant l'entrée dans le Spa, avec un savon le plus neutre possible, et sans se passer de crème sur le corps.**

- En aucun cas les utilisateurs ne devront modifier les réglages de température du Spa.
- Sauf consigne des propriétaires, la couverture de protection doit être remise en place après chaque utilisation, ceci afin d'éviter tout accident et afin de conserver la température de l'eau.
- Des peignoirs, draps de bain et tongs peuvent être empruntés auprès des propriétaires (une participation de 5€/personne)
- Les jeux violents et jets d'eaux sont formellement interdits dans le Spa. Le calme, voire le silence ou les voix basses sont de rigueur pour bénéficier d'un moment relaxant.

Une durée de 30 à 45 minutes correspond à la limite d'utilisation conseillée par les spécialistes en termes de relaxation.